



CHARTRE de la Responsible Fishing Alliance

“Une Alliance pour une Pêche Responsable”

I. Préambule

Près des trois quarts des stocks de poissons sauvages utilisés dans le monde sont aujourd'hui exploités à leur niveau maximum, surexploités ou menacés de disparition¹. Dans certaines zones, les politiques et pratiques de pêche tels qu'elles ont été appliquées jusqu'à présent ne sont ni *responsables* ni *durables*, d'un point de vue environnemental, social et économique.

Face à pareille situation, il convient de créer une synergie entre les divers acteurs de la filière pêche et agissant dans les différentes parties du monde. Voilà pourquoi, au plan international, des organisations de la société civile, des sociétés privées à caractère commercial et des institutions publiques ont décidé d'unir leurs efforts pour tenter d'inverser cette tendance, en créant un groupe d'action pour promouvoir la pêche responsable: **RFA - Responsible Fishing Alliance** (l'*Alliance pour une Pêche Responsable*).

Les membres de l'**Alliance** sont des entités de droit privé ou public : sociétés à statuts commerciaux, organismes publics ou parapublics, associations, coopératives, collectifs sous seing privé dont l'activité a un lien avec l'activité de la pêche ou avec les produits issus de cette activité.

II. Objectif, principes et actions

L'**objectif** de cette alliance internationale est le **développement durable des pêcheries sauvages et des pêcheries d'aquaculture alternative**. Afin de garantir cette durabilité, plusieurs aspects ayant attrait à la pêche doivent être considérés :

- **Aspect environnemental** : gestion à long terme des ressources de poisson sauvage, protection des écosystèmes,
- **Aspects socio-économiques** : conditions de travail et revenus décents pour les acteurs du secteur de la pêche, défense de spécificités culturelles (en particulier pour la pêche artisanale),
- **Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire**² pour les consommateurs (pays en voie de développement et pays développés).

Les Membres de l'Alliance approuvent et défendent la Charte dont les **principes** sont les suivants :

1. **Action** : défendre par tous moyens légaux les intérêts des acteurs de la filière pêche –en particulier les spécificités sociale, économique et culturelle de la pêche artisanale- ; protéger les ressources sauvages et le milieu naturel.
2. **Partage et soutien** : partager l'information entre ses différents membres ; développer le dialogue avec les professionnels ; former et soutenir les acteurs au service des projets de terrain ; mettre le savoir-faire de l'Alliance au service de la création d'une valeur ajoutée équitablement partagée au sein de la filière.
3. **Légitimité** : légitimer l'Alliance auprès des autorités internationales, des pouvoirs publics nationaux et locaux, ainsi qu'auprès des médias et des instances professionnelles ; la faire reconnaître comme un interlocuteur privilégié et contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et des réglementations.
4. **Communication** : communiquer à destination de tous les acteurs économiques, notamment les consommateurs ainsi que les personnes physiques et morales des parties prenantes.
5. **Objectivité et constructivisme** : à partir de constats, d'études et d'analyses partagés, définir des objectifs de consensus et des stratégies communes.

Afin d'accomplir cette stratégie, la RFA s'engage dans les activités suivantes :

1. l'aide à l'organisation et à l'action des producteurs,
2. la diffusion des travaux scientifiques et des expériences techniques étayant les bonnes pratiques de pêche,
3. l'information et l'éducation des acteurs économiques de la filière,
4. l'argumentation auprès des décideurs politiques,
5. la valorisation des démarches d'écolabel de Pêche Responsable.

III. Fonctionnement

L'Alliance n'a pas d'identité juridique. Son existence et son fonctionnement sous *seing privé* sont régis par une **Convention**, librement acceptée et dont les principes reposent sur la transparence, la preuve scientifique, l'absence de parti pris professionnel, syndical ou politique, et l'absence d'obédience philosophique ou religieuse.

Le fonctionnement de l'Alliance est formalisé dans la Convention. Charte et Convention lient l'ensemble des membres de l'Alliance autour d'un objectif commun : l'**établissement d'une gestion pérenne des ressources de poissons sauvages sur les plans environnemental, social et économique**, ainsi que d'un développement durable d'une aquaculture alternative.

Les actions de l'Alliance ne peuvent être réalisées que par le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes.

L'engagement de l'Alliance relève de la responsabilité citoyenne, respectueuse des lois en vigueur dans les régions qu'elle couvre.

Les valeurs qui fondent les relations entre les membres de l'Alliance sont la transparence, l'intégrité, le respect de l'autre, la solidarité agissante, la promotion de la justice et la gouvernance démocratique.

L'Alliance met en œuvre l'organisation, les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour atteindre les objectifs adoptés de manière consensuelle selon les règles définies par la Convention.

Responsible Fishing Alliance

Email : correardb@c-b consulting.com

c/o FPH 38, Rue Saint Sabin – 75011 Paris, France

Web : www.responsible-fishing.org

¹ Source: Food and Agriculture Organization (FAO), 2004

² Sécurité alimentaire = accès à l'aliment ; sécurité sanitaire = innocuité de l'aliment